

Date de dépôt : 1^{er} juin 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Pierre Weiss : Pourquoi le Musée des Suisses de l'étranger doit-il souffrir de l'irrespect inégalitaire du Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

Lorsque ce Grand Conseil divisé vota, d'une voix de majorité, une résolution demandant la prolongation de 400 à 520 jours du droit à indemnités pour les chômeurs en fin de ce droit, le conseil d'Etat, dans un souci remarqué de respect de la volonté du Parlement, se mis à barguigner à la recherche puis à la mise en œuvre de cette décision.

Alors que ce même Grand Conseil a adopté sans la moindre opposition en sa session de novembre 2010 une motion concernant le maintien du Musée des Suisses de l'étranger en ses murs actuels, l'on apprend que l'écho de son vote n'est pas parvenu dans la salle proche où siège le gouvernement.

Le conseil d'Etat peut-il informer, avant le vote du budget 2011, des raisons de cette différence de traitement de la volonté exprimée par le premier pouvoir, de la solution proposée aux responsables du Musée de Penthes et de leur réaction ?

REPOSE DU CONSEIL D'ETAT

Contrairement à ce qu'affirme l'auteur de la présente question écrite, l'écho du vote sur la motion 1971 : pour le maintien du Musées des Suisses dans le Monde à Penthes est bien parvenu dans la salle proche où siège le gouvernement.

Le Conseil d'Etat, conscient de la nécessité de valoriser, à sa juste mesure, le Domaine de Penthes ainsi que ses dépendances, a ainsi énergiquement empoigné l'examen en profondeur de projets de revalorisation du site étroitement liés au rayonnement de la Genève internationale.

Ainsi, entre septembre et décembre 2010, plus de 150 personnes ont été consultées, parmi lesquelles, des directeurs des organisations internationales, des ambassadeurs de missions étrangères, des fonctionnaires du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), des professeurs, des représentants des milieux économiques et des responsables cantonaux et communaux concernés.

A la suite de ces consultations, une groupe de travail constitué *ad hoc* a soumis au Conseil d'Etat plusieurs options de valorisation du domaine. Le Conseil d'Etat a décidé de privilégier l'option ayant fait l'objet des manifestations d'intérêt les plus nombreuses et les plus solides. L'option ainsi retenue reviendrait à développer à Penthes un centre pour la coopération mondiale. L'intégration du Musées des Suisses dans le Monde dans le futur projet d'ensemble étant par ailleurs étudiée.

Le 20 avril 2011, le Conseil d'Etat a ainsi adopté le rapport au Grand Conseil sur la motion 1971. Ce même jour, il répondait simultanément aux courriers de l'Union des Associations Suisses de France, de l'Université Panthéon-Assas Paris II, de l'Association des Musées Suisses, de la Présidence du groupe libéral radical des Chambres fédérales et du Conseil de fondation du Domaine de Penthes qui s'inquiétaient tous du devenir du Domaine de Penthes et du Musée des Suisses dans le Monde.

Le rapport du Conseil d'Etat sur la motion 1971 ainsi que les réponses données aux inquiétudes exprimées par les différentes organisations citées plus haut ont reçu un accueil favorable de la part du Conseil de fondation du Domaine de Penthes qui, par le voix de son Président, a accepté l'invitation faite par le Conseil d'Etat à participer étroitement au dialogue qui se développera pour préparer l'avenir de ce domaine dans le sens d'une valorisation liée à la Genève internationale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER